

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 14 DECEMBRE 2021

A 19h30, la Présidente, Madame Anja SKRIVERVIK, ouvre la séance. Elle remercie les personnes présentes d'être venues pour donner suite aux convocations publiées dans le "Bulletin des avis officiels" et affichées au pilier public.

Comme l'ordre du jour n'est pas contesté, il sera suivi tel quel.

Une minute de silence est observée en mémoire de Mesdames HEUZE Gwladys et CHAUTEMS Lucienne et Messieurs CHIAVETTA Damiano et TINEMBART Sébastien.

1. APPEL

30 membres sont présents sur 45, 12 sont excusés.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 15 JUIN 2021

Le procès-verbal est adopté tel quel, à l'unanimité moins 1 abstention.

3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Mesdames GLAUSER Sabine et CROT Monique et Messieurs BURGAT Etienne, GLAUSER François, GONIN Patrick, CHAUTEMS Sylvain, LEUENBERGER Jean-François, CHAUTEMS Olivier et AUBERT Gautier prêtent serment devant l'assemblée.

4. PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2021 - SUR LE BUDGET 2022 - RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – DEBAT ET DECISION

Monsieur Olivier PONCET, Syndic, énumère les différents postes du budget en donnant toutes les précisions nécessaires y relatives.

Monsieur MAYOR Etienne, président de la Commission de Gestion, prend la parole et lit le rapport de ladite commission, lequel propose aux membres du Conseil Général d'accepter le Budget 2022 tel que présenté avec un gain de Fr 4'753.82

Comme il n'y a pas d'intervention, l'assemblée est invitée à voter.

Le Conseil Général de la commune de Champvent, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, approuve le Budget 2022 tel que présenté avec un gain de Frs : 4'753.82, à l'unanimité.

L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

5. PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2021 CONCERNANT LA FIXATION DES PLAFONDS EN MATIERE D'EMPRUNTS ET DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENT DURANT LA LEGISLATURE 2021-2026 - RAPPORT DE LA COMMISSION- DEBAT ET DECISION

Monsieur Olivier PONCET, syndic, explique les raisons pour lesquelles il est nécessaire de permettre aux municipaux d'avoir lesdits plafonds d'emprunts et de cautionnement.

Le plafond d'endettement est décidé par le Conseil Général tous les 5 ans, dans les 6 premiers mois de la nouvelle législature. Malgré cela, les nouveaux emprunts doivent être validés par le Conseil Général.

Le plafond de cautionnement représente le 50% du plafonds d'endettement. Il concerne des demandes des sociétés locales et privées et qui auraient besoin d'un cautionnement pour avoir un emprunt. Le plafond de cautionnement concerne aussi les constructions communales qui ne sont pas auto-financées, telles que les associations scolaires pour lesquelles il n'y a pas de rentrée d'argent auto-générées.

Madame GLAUSER Sabine demande quel était le précédent plafond. Réponse de Monsieur PONCET Olivier qui précise que le montant était de Frs : 6'500'000. —

Madame SKRIVERVIK Anja précise que pour le plafond de cautionnement, toutes les décisions y relatives passent devant le Conseil Général.

Monsieur MAYOR Etienne, rapporteur de la commission de gestion, prend la parole et donne lecture de son rapport, lequel propose aux membres du Conseil Général d'accepter le préavis tel que présenté.

Comme il n'y a pas d'intervention, le Conseil Général est invité à voter.

Le Conseil général de la commune de Champvent, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. De fixer le plafond d'emprunt à Fr. 7'000'000.--
L'article 1 est accepté à l'unanimité.
2. De fixer le plafond de risques pour cautionnement et autres engagements à Fr. 2'000'000.--
L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Le préavis municipal N° 06/2021 est adopté tel quel.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 07/2021 SUR L'AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPREVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES DURANT LA LEGISLATURE 2021-2026 - RAPPORT DE LA COMMISSION- DEBAT ET DECISION

Monsieur PONCET Olivier explique en quoi l'acceptation de ces outils législatifs peuvent être utiles afin que la Municipalité puisse réaliser le travail pour lequel elle est engagée. Monsieur le syndic donne l'exemple d'une chaudière à changer rapidement dans un bâtiment communal. Afin de ne pas convoquer en urgence le Conseil Général, il est nécessaire que les membres de la Municipalité puissent avoir une marge de manœuvre suffisante et validée préalablement par le Conseil Général.

Monsieur MAYOR Etienne, rapporteur de la commission de gestion, prend la parole et donne lecture de son rapport lequel propose aux membres du Conseil Général d'accepter le préavis tel que présenté.

Comme il n'y a plus d'intervention, le Conseil Général est invité à voter.

Le Conseil général de la commune de Champvent, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

De fixer, pour la législature 2021-2026, à CHF 40'000 (quarante mille francs) au maximum par cas, le montant que la Municipalité peut engager à titre de dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

Le préavis municipal n°07/2021 est adopté tel quel à l'unanimité.

7. PREAVIS MUNICIPAL N° 08/2021 CONCERNANT L'AUTORISATION GENERALE DE STATUER EN MATIERE DE SERVITUDE SUR LES PROPRIETES COMMUNALES POUR LA LEGISLATURE 2021-2026- RAPPORT DE LA COMMISSION- DEBAT ET DECISION

Monsieur PONCET Olivier explique succinctement le préavis 08/2021, qui permet à la municipalité d'être efficace rapidement sans avoir à convoquer le Conseil Général pour chaque démarche légale.

Monsieur MAYOR Etienne, rapporteur de la commission de gestion, prend la parole et donne lecture de son rapport lequel propose aux membres du Conseil Général d'accepter le préavis tel que présenté.

Comme il n'y a plus d'intervention, le Conseil Général est invité à voter.

Le Conseil général de la commune de Champvent, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

D'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de statuer en matière de servitudes sur les propriétés communales, pour la législature 2021-2026.

Le préavis municipal n°08/2021 est adopté tel quel à l'unanimité.

8. PREAVIS MUNICIPAL N°09/2021 CONCERNANT L'AUTORISATION GENERALE DE PLAIDER DURANT LA LEGISLATURE 2021-2026 - RAPPORT DE LA COMMISSION- DEBAT ET DECISION

Monsieur PONCET Olivier précise les raisons pour lesquelles ce préavis est présenté, à savoir qu'il est nécessaire d'avoir une procuration signée par le Conseil Général afin de représenter la Commune dans une démarche au Tribunal.

Monsieur MAYOR Etienne, rapporteur de la commission de gestion, prend la parole et donne lecture de son rapport lequel propose aux membres du Conseil Général d'accepter le préavis tel que présenté.

Comme il n'y a pas d'intervention, le Conseil Général est invité à voter.

Le Conseil général de la commune de Champvent, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

D'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de plaider, pour la législature 2021-2026.

Le préavis municipal n°09/2021 est adopté tel quel à l'unanimité.

9. PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2021 CONCERNANT L'ACQUISITION OU L'ALIENATION D'IMMEUBLES, DE DROITS REELS IMMOBILIERS OU DE TITRES DE SOCIETES IMMOBILIERES, AINSI QUE POUR L'ACQUISITION DE PARTICIPTIONS DANS DES SOCIETES COMMERCIALES, DURANT LA LEGISLATURE 2021-2026 - RAPPORT DE LA COMMISSION - DEBAT ET DECISION

Monsieur PONCET Olivier explique les raisons pour lesquelles ce préavis est porté à l'approbation du Conseil Général.

Monsieur MAYOR Etienne, rapporteur de la commission de gestion, prend la parole et donne lecture de son rapport lequel propose aux membres du Conseil Général d'accepter le préavis tel que présenté.

Comme il n'y a pas d'intervention, le Conseil Général est invité à voter.

Le Conseil général de la commune de Champvent, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'autoriser la Municipalité d'une manière générale et pour toute la durée de la législature 2021-2026, à procéder à des acquisitions et à des aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 30'000.- (trente mille francs) par cas, charges éventuelles comprises.

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

2. D'autoriser la Municipalité de manière générale, et pour toute la durée de la législature 2021- 2026 à procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 30'000.- (trente mille francs) montant qu'elle peut dégager en une seule ou plusieurs fois. Un crédit de CHF 30'000 (trente mille francs) lui est accordé à cet effet.

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

3. D'autoriser la Municipalité de manière générale, et pour toute la durée de la législature 2021-2026 à procéder à des acquisitions de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 30'000.- (trente mille francs) par cas.

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

10. PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2021 SUR UNE DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GRANDE SALLE -RAPPORT DE LA COMMISSION – DEBAT ET DECISION

Monsieur PONCET Olivier, syndic prend la parole et résume les démarches effectuées par le groupe de travail ces derniers mois. Des rencontres ont eu lieu de façon régulière afin d'évaluer les besoins de la commune.

- L'inventaire des bâtiments communaux a été effectué
- Les besoins des sociétés locales ont été listés
- La zone disponible a été également évaluée
- Les besoins en termes de planning d'utilisation des futurs locaux ont été établis

De ces différents inventaires, les besoins se dessinent de façon plus précise. Il est nécessaire de prévoir :

- une salle suffisamment grande afin de pouvoir accueillir de grandes manifestations villageoises
- un local buvette indépendant pour les séances des sociétés locales
- une salle permettant les Conseils Généraux et l'utilisation de la buvette de façon indépendante
- des vestiaires pour le foot et également pour la salle si elle est louée par une autre société sportive
- une buvette pour les manifestations de football
- un coin déchetterie
- un accès au niveau des routes suffisamment pratique et sûr
- des places de parc sont également prévues

Le lieu le plus pratique selon le groupe de travail est l'emplacement actuel du battoir.

L'acquisition du champ à côté du Battoir est également prévue dans le projet. La moitié dudit champ est en zone village et l'autre moitié en zone agricole. Il serait

intéressant de pouvoir y faire prévoir des places de parc occasionnellement lors de grandes manifestations sans avoir à utiliser les champs des agriculteurs proches du site.

L'utilisation de l'ancienne Grande Salle a été réfléchi également. Plusieurs projets ont été proposés. Une réflexion doit être menée conjointement avec tous les partenaires concernés dans le cadre de l'aménagement du centre du village. Ce qui ressort, c'est que ladite salle doit rester aux mains de la Commune et ne pas être vendue à un promoteur extérieur.

Monsieur PONCET Olivier présente à l'aide de plans la zone d'implantation de la future grande salle.

Le montant du crédit d'étude demandé est inférieur à Frs 250'000.- afin de ne pas passer en marché publique.

Madame GLAUSER Sabine souhaite savoir si le sport scolaire aura lieu également dans la nouvelle grande salle. Elle s'interroge aussi concernant les trajets à pied pour s'y rendre au niveau de la sécurité des enfants ?

Réponse de Monsieur PONCET Olivier, qui précise qu'actuellement des classes de Champvent se rendent à Chamblon en bus à la demande des maitresses qui estiment que l'ancienne grande salle n'est pas adaptée ; donc le trajet à pied jusqu'à la nouvelle grande salle fera gagner du temps en déplacement. Quant à la sécurité, il n'y a pas de normes spécifiques pour les déplacements scolaires et il n'y a pas d'aménagements supplémentaires à faire.

Madame PINARD Anne-Marie demande s'il est pertinent de conserver la dalle du Battoir. Elle s'interroge s'il ne vaut pas mieux tout démolir et reconstruire en termes de coûts ? Réponse de Monsieur DUCRET Jean-Louis qui mentionne qu'en l'état actuel la buvette et la cuisine du foot sont parfaitement fonctionnels et peuvent être conservés. Les vestiaires pourraient également être utilisés durant une partie des travaux, ce qui éviteraient des coûts supplémentaires de locations le temps des travaux. Précisions de Monsieur PONCET Olivier qui indique que le crédit d'étude permettra aussi d'obtenir des éléments concrets par rapports à cette problématique.

Monsieur BAER Jean-Max souhaite savoir si un contact a déjà eu lieu avec le propriétaire du terrain adjacent. Réponse positive de Monsieur PONCET Olivier qui précise qu'il a effectivement approché ledit propriétaire afin de voir s'il était ouvert à la vente, mais aucun tarif n'a encore été articulé. Une négociation pourrait avoir lieu dans un second temps.

Madame BURRI Céline souhaite que la commune prenne en compte les éléments thermiques et d'isolation dans la réflexion et ce dès le début.

Monsieur THONNEY Raphaël demande comment le choix a été fait pour l'option de l'architecte. Monsieur PONCET Olivier précise de quelle manière cette réflexion a été faite. Une offre a été demandée à un bureau d'architecte à Chavornay. Des renseignements ont aussi été pris auprès de différentes communes qui ont construits ou rénovés des bâtiments conséquents. Le mandat a finalement été

donné au bureau Beauverd et Halter de Chavornay.

Monsieur LEUENBERGER Jean-François demande ce que couvre la somme des Frs 240'000.--. Réponse de Monsieur PONCET Olivier. Il y a Frs : 157'000 de frais d'architecte, Frs : 15'000 de géomètre, Frs : 20'000 d'ingénieur civil, le spécialiste défense incendie, le spécialiste amiante, l'ingénieur en chauffage, sanitaire et en ventilation, l'ingénieur en électricité, l'ingénieur acoustique, et divers frais imprévus ont également été prévus. La construction et la surveillance du chantier ne sont pas inclus dans la somme demandée dans le préavis. Le groupe de travail a réalisé un cahier des charges suffisamment précis pour qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise au moment de la réalisation des travaux.

Monsieur DUCRET Jean-Louis prend la parole et encourage les membres du Conseil à accepter le préavis. Il cite quelques exemples dans lesquels le crédit d'étude, insuffisant, n'a pas permis de faire le tour de toutes les difficultés éventuelles et de ce fait, les surcoûts au moment de la construction ont été colossaux.

Madame BERBIA STAMPFLI Monica demande s'il ne serait pas plus judicieux de rénover la salle actuelle au lieu de faire une construction nouvelle.

Réponse de Monsieur PONCET Olivier qui explique que cette solution ne résout pas tous les problèmes inhérents à la grande salle actuelle, en termes de taille, notamment. Il faut également complètement assainir la salle et cela coûte très cher.

Monsieur PAILLARD Christophe remercie la Municipalité d'avoir mis ce projet à l'ordre du jour. Il invite les membres de l'Assemblée à accepter la demande de crédit d'étude. C'est un réel projet d'avenir pour les habitants de la Commune et les sociétés locales.

Monsieur BERLENDIS Egilio demande le cout global des travaux et si le travail sera labellisé.

Réponse de Monsieur PONCET Olivier qui mentionne que les travaux devraient se monter à 6 ou 7 millions de francs. Il précise également que tout sera fait en tenant compte des normes actuelles en matière de construction.

Madame BURRI Céline prend la parole et encourage la commune à se renseigner sur les labels en cours notamment Minergie. Elle souhaite que la commune de Champvent soit exemplaire dans le cadre de ce projet.

Monsieur STUTZ Samuel précise qu'au moment de la réfection de la place de jeux à côté de l'école, il avait été dit qu'une place de jeux pour les plus grands serait prévue vers le Battoir. Il demande si cela a été pris en compte dans le projet du Battoir. Réponse de Monsieur PONCET Olivier qui précise que pour le moment cela n'a pas encore été réfléchi dans le cadre du projet. Il énumère les différentes possibilités actuelles : VTT, terrain de foot,

L'aménagement extérieur sera envisagé plus tard, en lien avec les places de parc, la circulation et les bus TRAVYS. Monsieur PONCET Olivier indique que s'il reste de la place sur le terrain, il sera tenu compte de cette demande mais sans pouvoir

s'engager aujourd'hui concrètement sur un projet de terrain de basket ou autre.

Madame WARPELIN Loane, rapportrice de la commission ad hoc, prend la parole et donne lecture de son rapport lequel propose aux membres du Conseil Général d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur CHAUTEMS Louis-René demande si le bois va être privilégié. Réponse positive de Monsieur PONCET Olivier et si possible du bois de Champvent sera utilisé.

Comme il n'y a plus d'intervention, le Conseil Général est invité à voter.

Le Conseil général de la commune de Champvent, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 240 000. -- en vue de la construction d'une nouvelle grande salle.
2. De financer ce montant par la trésorerie courante.
3. D'amortir ces coûts sur les 3 prochains exercices comptables.

Le préavis municipal n°11/2021 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

11. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL

Madame Anja SKRIVERVIK, Présidente du Conseil, remercie chaleureusement la Commission de Gestion, la commission ad hoc pour le crédit d'étude et les membres de la Municipalité pour leur travail de qualité et leur investissement pour le bien-être de chacun.

12. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur LAMBELET José présente une année tranquille au niveau de ses dicastères.

Il précise que les locaux communaux de Villars vont être attribué au groupement forestier qui doit encore valider cette démarche. Les travaux d'assainissement de l'isolation de l'église de Champvent sont terminés. La température intérieure sera

beaucoup plus agréable et il n'y aura plus de déperdition depuis le plafond. Il encourage tout le monde à s'y rendre lors d'un culte par exemple.

Les classes ont été modernisées et équipées de tableaux numériques. Les volets du Collège de Champvent ont été changés.

Le cimetière de Champvent a souffert ce printemps lors des fortes pluies ; ce qui a provoqué un affaissement de certaines pierres tombales. La difficulté c'est que la commune n'a pas autorité et compétence pour restaurer lesdites tombes. Monsieur LAMBELET Joé demande à chaque personne concernée de faire le nécessaire et de s'adresser à la commune le cas échéant afin de trouver un arrangement.

Un Jardin du souvenir est en cours de réflexion et sera effectif courant 2022.

Le club de VTT a avancé dans la préparation de son terrain d'entraînement. Les parcours sont délimités et il faut maintenant les aménager.

Monsieur BAER Jean-Max a été approché concernant les guirlandes de la Tour qui ne semblent pas branchées. Monsieur LAMBELET José est informé et va s'en occuper.

Monsieur SCHAEFFLI Jacky prend la parole pour parler de ses dicastères. Il remercie Monsieur WICKI Georges pour son travail à la déchetterie de Champvent ainsi que Monsieur ROULET Fritz à Essert.

La benne à verre de Champvent a été équipée de caoutchoucs neufs. La disposition des couleurs n'a pas pu être modifiée. Quand les emplacements du verre vert et du verre brun sont pleins, on peut remplir l'emplacement du verre vert.

Dorénavant, il faut remettre le masque dans la zone le samedi, puisqu'il s'agit d'une zone de forte affluence.

Les samedis 25. Décembre et 1. Janvier 2022, la déchetterie sera fermée. Les horaires vont être indiqués dans le bulletin.

Concernant l'eau, un débit-mètre a été installé dans la chambre de vanne des Prés-Doux afin de procéder à la dilution de l'eau qui alimente la commune, afin de répondre aux normes en vigueur pour le chlorothalonil. L'eau de Champvent a donc été mélangée avec l'eau qui alimente Baulmes à raison de 50%. La nappe des Prés-Doux est un peu trop haute en ce qui concerne les résidus de chlorothalonil et Baulmes n'en n'a pas du tout. Désormais, la commune de Champvent répond aux normes en vigueur au niveau de cette molécule.

Au niveau du calcaire, l'eau de Champvent se situe à 34, ce qui est assez dur et celle de Baulmes est à 23. Donc le mélange susmentionné devrait impliquer que dorénavant le niveau se situera entre deux.

Sur le site de l'AIVB, tous les éléments chimiques et toutes les données peuvent

être trouvés.

Les actions de la SAGENORD que possédait la commune de Champvent ont été vendues à l'AIVB.

Monsieur Cyril URFER prend la parole et mentionne qu'il a repris le dicastère du social au début de la législature. Il n'y a beaucoup de travail actuellement tout étant organisé au niveau régional. Il a pu participer à une commission pour le but optionnel Zone bleue, qui traite des dépendances. Ils ont constaté une recrudescence des personnes en difficulté en lien avec la pandémie.

Tout va bien au niveau de l'épuration. L'alimentation en eau de la STEP a été modifiée dans le cadre des travaux de la SAGENORD. La conduite qui descendait depuis Villars et qui perdait régulièrement de l'eau a été abandonnée au profit d'une nouvelle conduite.

L'été pluvieux a engendré beaucoup de difficultés au niveau des collecteurs d'eau claire. Beaucoup ont été mis en pression et toutes les petites faiblesses ont lâché. Notamment deux collecteurs en dessous du Château qui ont provoqué de gros dégâts sur les parcelles des agriculteurs.

A Essert, un privé a engagé des travaux pour stopper l'eau qui ruisselait sur la route en dessus des serres de Sylvain&co et cela a mis en évidence des travaux nécessaires sur les collecteurs concernés.

Au niveau de l'aménagement du territoire, la séance d'information a eu lieu. Dix opposants se sont manifestés suite à cette réunion. Des enquêtes complémentaires pourront éventuellement avoir lieu suivant ce que la Municipalité engage comme modification du Plan. Ensuite le Conseil Général devra lever les oppositions. Dans ce cadre-là, ce n'est pas la Municipalité qui doit agir. Une séance extraordinaire du Conseil aura donc probablement lieu afin de traiter cela.

Madame PINARD Eliane annonce qu'un martelage au bois de l'étang a eu lieu pour une coupe d'éclaircie. Les panneaux de fermeture des routes forestières sont en train d'être posés. Ceux-ci devraient être effectifs d'ici la fin de la semaine. Dorénavant les accès à la forêt sont interdits aux véhicules motorisés. Tout le groupement forestier de Champvent-Vuiteboeuf est désormais équipés desdits panneaux.

Le garde forestier part à la retraite fin 2022. Une annonce va paraître prochainement pour une entrée en fonction en septembre 2022.

Des soins culturaux ont été effectués pour 440 ares sur le territoire communal. Une plantation a eu lieu sur la parcelle entre la gare d'Essert et Orges : 280 plants de chênes ont été plantés.

Après deux années difficiles, la situation sanitaire de la forêt est bonne actuellement.

Au niveau des routes, plusieurs projets sont en cours de réalisation : la traversée de Villars, le chantier cantonal sur la RC 270 et le raccordement à Champvent entre les deux parties déjà rénovées.

Le parc d'éclairage public est en cours de renouvellement ; des leds sont en cours d'installations sur toute la commune. Sur les 104 lampes de la commune, 39 ont déjà été équipées

L'UAPE augmente sa capacité d'accueil sur les mardi et jeudi et passe à 22 places journalières.

Monsieur Olivier PONCET s'exprime et mentionne qu'il a repris la gestion du dicastère des pompiers et la protection civile. Il précise qu'il fait partie de la commission de gestion du SDIS Nord vaudois.

Monsieur le Syndic remercie l'entier des membres de l'administration communale pour leur travail durant l'année écoulée, le bureau du Conseil, les Municipaux, les différentes Commissions, les membres du groupe de travail et toutes les personnes qui ont œuvrés pour la commune cette année.

Monsieur Olivier PONCET souhaite à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour cette fin d'année et pour l'année 2021.

Il remercie Monsieur MARENDAZ Fritz pour sa surveillance de la tour de l'horloge. Il a travaillé durant 20 ans pour remettre à l'heure et s'occuper de tous les petits travaux en lien avec cette tâche. Dorénavant, c'est Monsieur GLAUSER Antoine qui va s'en occuper.

Il remercie également Monsieur SCHLAEFFLI Jacky pour son suivi de la déchetterie durant ses trois dernières années.

La fondue est maintenue au mois de Janvier et sera organisée selon les normes sanitaires en vigueur et sur inscription, comme cela a été fait pour le 1^{er} août cette année. Des informations seront données sur le site de la Commune.

Il souhaite finalement de Belles Fêtes et une excellente santé à chacun.

13. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

Madame GLAUSER Sabine demande s'il y a eu une réflexion dans la commune par rapport aux cyber-attaques. Réponse de Monsieur PONCET Olivier qui mentionne les sauvegardes mises en place par la commune afin de pallier ces

désagréments. Des sauvegardes ont lieu régulièrement sur des disques extérieurs.

Madame THOMAS BURGAT Chloé demande où en est la situation de l'agrandissement de Sylvain and Co. Réponse de Monsieur PONCET Olivier qui précise qu'une séance de conciliation aura lieu en janvier afin d'entendre toutes les parties. La commune devra ensuite rendre une décision avec un droit de recours de 30 jours à chaque partie concernée. La date de la séance sera posée début janvier.

Monsieur GIANESE Roland remercie la Commune et les habitants pour les toiles de Champvent. 150 spectateurs ont été présents sur les 3 événements. Cette expérience sera reconduite l'année prochaine.

Monsieur GLAUSER François demande si une démonstration du défibrillateur sera organisée. Monsieur PONCET Olivier indique que oui cette démonstration est prévue mais avec les normes sanitaires elle n'a pas encore pu être organisée. Il mentionne qu'on peut néanmoins utiliser l'appareil sans risque. Lors de l'utilisation, on est directement mis en contact avec quelqu'un et l'appareil nous guide pas à pas. Il n'y a pas de possibilité de faire une fausse manœuvre.

Monsieur CLEMENT Sacha remercie le Conseil au nom des sociétés locales pour l'acceptation du crédit d'étude pour la nouvelle grande salle. La commune de Champvent a une grande richesse en termes de sociétés locales et le COVID ne doit pas provoquer la disparition desdites sociétés. Venez soutenir les sociétés lors des manifestations organisées.

Monsieur CHAUTEMS Louis-René partage son souci des transports nocturnes de bois entre autres. Il s'est renseigné auprès de la gendarmerie et ces entreprises ont des autorisations pour rouler la nuit comme les entreprises frigorifiques. Mais elles doivent avoir l'aval de la commune pour traverser le village. L'entreprise Marti traverse régulièrement la commune avant 5 heures du matin et cela crée de grosses nuisances pour les habitants. Monsieur URFER Cyril mentionne qu'un camion de transports de bois n'a pas le droit de traverser une localité entre 22.00 et 05.00.

Monsieur PONCET Olivier précise que les camions de Marti sont des véhicules 40km/h qui ne sont pas soumis aux mêmes lois que les poids lourds, ils sont considérés comme véhicules agricoles. Et comme véhicules agricoles, il n'y a pas de restrictions pour rouler la nuit. Cette année a été particulièrement pénible à ce niveau-là en lien avec les conditions météo qui ont entraînés des livraisons nocturnes. La commune a pris note et va faire le nécessaire pour que la situation se régularise en 2022. Il précise encore que la loi ne permet pas d'interdire le travail agricole de nuit.

Monsieur LEUENBERGER Jean-François communique une information quant à la mise à l'enquête de Sylvain and Co. Il précise que la surface maraichère de l'entreprise va doubler sa surface selon le projet déposé et le nombre de ses employés va également augmenter pour passer à près de 300 personnes quotidiennement. Il demande un élan de solidarité de la commune et des habitants

afin de ne pas se laisser envahir par tous ces véhicules (camions et voitures) supplémentaires. Il mentionne une réelle inquiétude des habitants d'Essert.

Madame Anja SKRIVERVIK remercie encore une fois tous les membres du Conseil et de la Municipalité et souhaite à chacun de Belles Fêtes de fin d'année.

Comme il n'y a plus d'intervention, la Secrétaire effectue le contre-appel.

La séance est levée à 21.45

La Présidente
Anja Skrivervik



La Secrétaire
Stéphanie Gavin

The seal is circular with a double border. The outer ring contains the text 'CONSEIL GÉNÉRAL' at the top and 'CHAMPVENT' at the bottom, separated by two small stars. The inner circle features a central emblem with a shield, a crown, and a wreath. Below the emblem, the words 'LIBERTÉ' and 'Patrie' are written. The word 'CANTON' is written vertically on the left side of the inner circle.